

13 au 23 novembre 2023

Elections professionnelles Pôle emploi



Votons *la* cgt

Pôle emploi ARA



Pour l'année 2023, l'inflation va dépasser 5%
mais nos salaires n'augmenteront que de 2%... au 1er octobre !

Après plusieurs réunions NAO annulées, la Direction Générale est enfin revenue à la table des négociations le 2 octobre avec une proposition d'augmentation générale des salaires de 2% au 1er octobre 2023. Cela correspond à 0,5% lissé sur l'année 2023... pour une inflation à 5% sur la même période. Pôle emploi étant un établissement public, ce sont les Ministères des tutelles qui ont « généreusement » octroyé cette augmentation.

La période électorale approchant, certaines organisations syndicales se vantent d'avoir tordu le bras au gouvernement pour obtenir « cette perte de pouvoir d'achat de 4,5% » sur l'année 2023... Soyons sérieux, car le sujet l'est : aucun syndicat ne peut se prévaloir à lui seul d'une quelconque augmentation des salaires !

L'accord NAO 2023 contient :

- Une revalorisation des titres restaurant à 11,52 euros en novembre. La Direction Générale aurait pu la mettre en œuvre de façon unilatérale, dès cet été, pour que les agents en bénéficient plus tôt, ce qu'elle a refusé (après y avoir réfléchi) afin de l'intégrer dans l'accord NAO pour que celui-ci soit plus « consistant ».
- Une revalorisation de l'indemnité télétravail qui est portée à 253,44€/an (2,88€/jour) au lieu de 220€ (2,50€/jour) actuellement : revalorisation que la Direction a refusé d'intégrer dans l'avenant de l'accord télétravail négocié au 1er semestre.
- Une Prime sur le Partage de la Valeur (PPV) versée fin décembre.

Montant	Catégorries Statut Privé	Indices Statut Public
550 €	A - B - C	INDICES < à 718
400 €	D - E	ENTRE 718 et 821
350 €	F à I	INDICES > à 821

A Pôle emploi comme dans les entreprises, les primes (PPV, intéressement) se substituent de plus en plus aux augmentations de salaires. Il n'y a pas que la CGT qui le dit, dans sa note du 18 juillet 2023, le Conseil d'analyse économique fait le même constat.

A cela se rajoute, que ces primes « one shot » peuvent être supprimées d'une année sur l'autre et qu'elles ne comptent pas dans le calcul de la retraite.



Augmenter les salaires
ÇA URGE !

Pour la CGT, il y a urgence à indexer nos salaires et nos traitements sur l'inflation. Le 29 novembre, s'ouvrent deux négociations sur les classifications (privés et publics). Pour la CGT Pôle emploi, ces négociations doivent permettre une revalorisation de toutes les grilles, et donc une augmentation pérenne de nos salaires et traitements.

Après consultation de ses syndiqué-es, la CGT Pôle emploi ne sera pas signataire de cet accord NAO, non pas parce que nous refusons cette augmentation et ces mesures (que la Direction pourrait prendre unilatéralement, comme elle l'a déjà fait en mars 2022), mais parce que nous refusons, par notre signature, que la PPV, mais aussi l'intéressement, affaiblissent durablement nos salaires et nos pensions de retraite.

*Vous voulez que ça change ?
C'est le moment !*

Voter la c'est revendiquer :

- ▶ Une augmentation générale des salaires et traitements a minima indexée sur l'inflation,
- ▶ Des classifications basées exclusivement sur la qualification et l'expérience des agent-es tout au long de la vie professionnelle ;
- ▶ L'intégration de l'ensemble des primes dans le salaire de base (pris en compte pour le calcul de la pension de retraite) ;
- ▶ Un déroulement de carrière automatique pour les agent-es de Droit Privé ;
- ▶ La revalorisation des grilles indiciaires des agent-es de Droit Public ;
- ▶ La cotisation « retraite » à taux plein avec participation de l'employeur pour les agent-es à temps partiel.

13 au 23 novembre 2023
Elections professionnelles Pôle emploi

JE VOTE
la
cgt

essentielle
pour nos droits
pour le Service Public de l'Emploi



la
cgt Pôle emploi
ARA
Une force
à vos côtés